

L'escapade horlogère de l'ex-garde des Sceaux

L'AN PASSÉ, 2 081 compatriotes de retour en France se sont fait gauler avec du pognon non déclaré. Parmi eux – c'eût été dommage de l'oublier –, un ancien garde des Sceaux !

Le 25 septembre à Saint-Julien-en-Genevois, des douaniers savoyards contrôlent une Volkswagen revenant de Suisse. Rien à déclarer ? Non, répond le couple à bord. Pas de bol : dans le sac à main de madame, les agents des Douanes découvrent 10 000 euros en coupures de 500. Soudain, la mémoire du conducteur, un certain Dominique Perben, se réveille. L'ex-ministre de la Justice de Raffarin, devenu avocat d'affaires et soutien de Macron, annonce avoir aussi de l'oseille sur lui et sort 5 000 euros de ses poches. Une vraie tirelire !

Le couple écope d'un PV pour « *manquement à l'obligation déclarative* ». Le Code des douanes est clair : des conjoints ne peuvent transporter – à eux deux – plus de 10 000 euros sans les déclarer. Entendue par les gabelous, madame s'avoue incapable de justifier l'origine des biftons mais précise qu'ils devaient servir à acheter une montre. A complication ?

Le zèle douanier, cependant, s'est vite tari. Aucune enquête n'a été menée pour déterminer l'origine des fonds découverts, comme c'est l'usage. Interrogés par « Le Canard », les douaniers se sont « *refusés à tout commentaire* ». Et Perben assure n'avoir « *aucun souvenir* ».

Sa mémoire, comme son argent, serait-elle liquide ?

D. H. et C. L.